

**Sandrine Martin-Grand**

Vice-Présidente  
chargée des actions de solidarité  
et de l'insertion

Conseillère départementale  
du canton de Pont-de-Claix

Aux porteurs des actions de l'axe 2  
(hors accompagnement, santé, mobilité  
et épiceries sociales)

Grenoble, le

24 NOV. 2015



Mesdames, Messieurs,

La structure que vous présidez, ou que vous dirigez, met en place une action d'insertion qui s'inscrit dans le cadre du programme départemental d'insertion. A ce titre, vous bénéficiez d'un soutien du Département.

Ce programme est en cours d'évaluation. A l'issue de ce travail, Il sera réécrit début 2016 pour permettre à la nouvelle majorité départementale de lancer ses orientations. Le futur programme départemental d'insertion sera présenté au vote des élus en mars ou avril 2016, afin de lancer un appel à projets pour les années 2017 à 2020.

Le PDI de 2016 sera donc un programme de transition, qui s'inscrira dans les orientations du programme actuel, qui s'achèvera fin 2016, mais qui devra d'ores et déjà tenir compte des orientations portées par cette nouvelle équipe, qui souhaite engager un plan emploi-insertion qui s'articulera autour de 4 leviers :

- faire du retour à l'emploi une priorité pour chacune des actions du PDI,
- mieux accompagner les allocataires du RSA dans leur parcours d'insertion en veillant au respect des droits et devoirs,
- renforcer les contrôles du RSA et lutter contre la fraude,
- développer une transversalité interne au Département pour le retour à l'emploi.

Aussi, pour le PDI de 2016, les nouvelles actions seront des actions qui s'inscrivent dans ces axes de travail. Par ailleurs, les actions financées en 2015 ne pourront l'être en 2016 que si elles comprennent les axes suivants :

- la notion de réciprocité et la participation des allocataires à des actions collectives citoyennes,
- les actions collectives organisées en interne par nos professionnels,
- les actions dont l'objectif est le retour à l'emploi ou qui soutiennent des actions de retour à l'emploi,
- les actions qui sont conçues de telle sorte à s'enchaîner en vue de dynamiser les parcours.

Les actions de l'axe 2 qui ne correspondent à aucun de ces axes ne pourront pas être conventionnées au titre du PDI pour 2016.

Il me semblait essentiel de vous en informer rapidement.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned above the name Sandrine Martin-Grand.

Sandrine Martin-Grand